

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XI

MONTRÉAL, MARS 1893

No 11

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection de municipalités scolaires—Circulaire aux sociétés d'agriculture, etc.—Conférence à l'école normale Laval—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : Généralisation—Éducation physique : *Les Jeux*—A travers les écoles : *La retenue*—Composition et style : *Les figures*—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger—Exercices de calcul.—TRIBUNE LIAIRE : Solutions de problèmes—Question proposée—Le dessin à l'école primaire.—LECTURE POUR TOUS : Notre clergé. Les communautés du Canada—Explication de l'expression *courte honte*—Pensées diverses.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

Actes et documents officiels.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 10 février courant (1893), de nommer M. Benjamin F. Beaulieu commissaire d'écoles de la municipalité de Sainte-Martine, comté de Château-guay, en remplacement de M. Cyprien Primeau, absent.—*Gazette officielle*, 18 février dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 10 février courant (1893), de nommer M. Thomas J. Brown, syndic des écoles dissidentes de la paroisse de Saint-Zotique (Coteau-Landing), comté de Soulanges, en remplacement de M. George A. Scott, absent.—*Gazette officielle*, 18 février dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher de la paroisse de Saint-Colomban, comté des Deux-Montagnes, les lots du cadastre Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, et les annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Saint-Cantut No 2, même comté.—*Gazette officielle*, 18 fév. dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-

GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 14 février (1893), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Roch, les lots du cadastre de la paroisse de Saint-Roch de l'Achigan, depuis et y compris le No 616 à aller au No 646, inclusivement, et de les annexer à la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Lin, dans le comté de l'Assomption. Cette annexion ne prendra effet que le premier juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 18 fév. dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 22 février courant (1893), de nommer M. François Gendron, commissaire d'écoles de la municipalité de Sainte-Anne de la Pocatière No 2, comté de Kamouraska, en remplacement de M. J. Eustache Sirois, absent.—*Gazette officielle*, 25 fév. dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 20 février courant (1893), de nommer commissaires d'écoles de Saint-Casimir, comté de Portneuf, M. Edmond Lépine, en remplacement de M. Napoléon Galarneau ; et M. Philocles Guertin, en remplacement de M. George Douville ; MM. Galarneau et Douville étant absents depuis plus de trois mois.—*Gazette officielle*, 25 fév. dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 24 février dernier (1893), de nommer M. Adolphe Jollette, syndic d'écoles pour la municipalité d'Arundel, comté d'Argenteuil, en remplacement de M. Adolphe Lacasse, absent.—*Gazette officielle*, 4 mars courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher de la municipalité scolaire de Wotton, comté de Wolfe, depuis et y compris le lot No 13 jusqu'au lot No 28 inclusivement, du 15e rang de Wotton, et les annexer à la municipalité scolaire de "Saint-Joseph de Ham Sud," dans le dit comté de Wolfe. Cette annexion ne devant prendre effet que